



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance extraordinaire tenue le 9 janvier 2020, le conseil a adopté le règlement 778 intitulé « Règlement pour déterminer les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ».

Ce règlement a pour objet de fixer, d'imposer et de permettre le prélèvement des taxes et compensations, pour l'année fiscale 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 10 janvier 2020.

Mario Morin
Directeur général